



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 Juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	

Vote
<b>Prend acte</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 09/07/2024  
Et  
Publication du : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés avec procuration** : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**Absente** : Mme BALOCHE Nicole

**A été nommée secrétaire** : Mme MEUNIER Sylvie

### 2024-039 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### **DÉCISION N° 2024-15 : travaux de réfection de voirie rue Touratier**

**Considérant** le projet de réfection de voirie rue Touratier, dont les crédits ont été inscrits au budget 2024,

**Vu** la consultation lancée sur le profil acheteur de la collectivité,

**Vu** les offres reçues et la proposition de la commission d'appel d'offres, après analyse, de retenir l'offre de l'entreprise Vauvelle,

**Le Maire décide :**

- De retenir l'offre de l'entreprise Vauvelle, d'un montant de 218 046,05 € HT pour réaliser les travaux de réfection de voirie rue Touratier.

4 **DÉCISION N° 2024-16 : Marché établi selon la procédure adaptée : MOE pour mise en œuvre chaufferie bois et déploiement d'un réseau de chaleur**

**Considérant** le projet de construction d'une chaufferie bois et déploiement d'un réseau de chaleur, dont les crédits ont été inscrits au budget 2024,

**Vu** la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour la mise en œuvre de cet ouvrage,

**Vu** la consultation lancée sur le profil acheteur de la collectivité pour ladite prestation intellectuelle,

**Vu** les offres reçues et la proposition de la commission d'appel d'offres, après analyse, de retenir l'offre de la SARL d'architecture Ligne DAU,

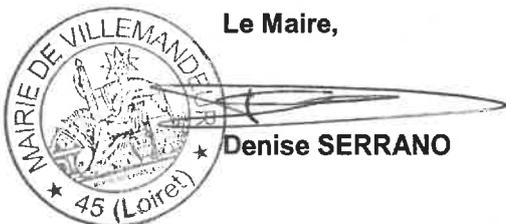
**Le Maire décide :**

- De retenir l'offre de la SARL d'architecture Ligne DAU, d'un montant de 206 300.32 € HT, pour exécuter la maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre d'une chaufferie bois et déploiement d'un réseau de chaleur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/07/2024



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Sylvie MEUNIER**

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 09/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>